



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation

Question écrite n° 114641

## Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'intérêt comparé des entreprises pour les contrats d'apprentissage et ceux de professionnalisation. Les données mises en place par le Pôle emploi font apparaître une nette préférence des entrepreneurs pour l'embauche de jeunes salariés par le biais des contrats d'apprentissage. En effet, les aides disponibles pour le recrutement par ce biais sont plus importantes alors même que le public prioritaire des contrats de professionnalisation, celui des personnes en insertion, reste également une cible prioritaire de l'action du Gouvernement en matière d'emploi. Dès lors que ces deux dispositifs d'alternance doivent être complémentaires et non concurrentiels, il souhaite connaître sa position quant à ce déséquilibre entre ces différentes formes de recrutement et quant à l'opportunité d'une réévaluation des aides financières appliquées aux contrats de professionnalisation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Reiss](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 114641

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 2011, page 7830

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)